



communiqué

N°: 069
No.:

Le 16 avril 1987

CONTRÔLE DU TRANSFERT DE LA TECHNOLOGIE RELATIVE AUX MISSILES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, en coopération avec les gouvernements de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, a donné son adhésion à des lignes directrices relatives au contrôle des exportations de matériel et de technologie qui pourraient contribuer à un système de missiles de lancement d'armes nucléaires. Ces lignes directrices normaliseront les politiques de contrôle des exportations des pays qui y ont souscrit. Elles compléteront et renforceront l'engagement du Canada à l'égard du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Le ministre a fait remarquer que la décision du Canada a été prise après un examen approfondi des répercussions qu'elle aurait sur ses obligations conventionnelles internationales. M. Clark a ajouté que les sept gouvernements signataires ont pour objectif permanent d'encourager la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de la technologie moderne et que les lignes directrices n'ont pas pour objet de nuire à la réalisation de cet objectif. Cependant, cette coopération doit se faire d'une manière conforme à l'intention des politiques des divers gouvernements en matière de non-prolifération.

M. Clark a profité de l'occasion pour inviter tous les États à adhérer aux lignes directrices sur le contrôle de la technologie relative aux missiles, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité internationales.